

**Projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité
pour neuf territoires et de réserve aquatique pour un territoire
dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean**

INVITATION À PARTICIPER À LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

Québec, le 6 mars 2012 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Michel Germain qui est secondé par le commissaire John Haemmerli, invite la population, les groupes, les municipalités et les organismes à participer à la première partie de l'audience publique sur les *Projets de réserves de biodiversité pour neuf territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Ces territoires ont été mis en réserve et se sont vu conférer un statut provisoire de protection à titre de réserve de biodiversité projetée ou de réserve aquatique projetée.

Les séances de la première partie de cette audience publique débuteront le **mardi 20 mars 2012 à compter de 19 h**. Lors de cette première partie de l'audience publique, la commission siègera aux endroits suivants :

À compter du 20 mars 2012 19 h	Salle d'audience Saguenay Arrondissement Jonquière Salle Jonquière Hôtel Saguenay 2675, boulevard du Royaume
À compter du 20 mars 2012 19 h	Salle de visioconférence Saint-Félicien Salle Maria-Chapdelaine Hôtel Du Jardin 1400, boulevard du Jardin

Les séances se poursuivront les jours suivants, en après-midi et en soirée, selon les besoins du public et de la commission.

Webdiffusion de l'audience publique

Les séances publiques prévues pour la première partie de l'audience publique seront diffusées en mode audio et en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Cette diffusion audio sur Internet permettra à ceux qui le désirent de suivre le déroulement des séances publiques.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

Le BAPE tiendra une audience en deux parties dont toutes les séances seront publiques. La première partie de l'audience permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui soumet ce projet, en fera d'abord la présentation. Il sera ensuite appelé, tout comme les personnes-

ressources invitées par la commission, à répondre aux questions de la commission et des participants présents à la salle d'audience ainsi qu'à la salle de visioconférence également.

2. S'exprimer

Au cours de la deuxième partie de l'audience, prévue au mois d'avril 2012, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, organisme, groupe ou municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale. Considérés comme des experts de leur milieu, leur participation à l'audience publique est essentielle.

LA DOCUMENTATION DISPONIBLE

Tous les documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- Bibliothèque de Dolbeau-Mistassini, 175, 4^e Avenue, Dolbeau-Mistassini ;
- Bibliothèque municipale d'Alma, 500, rue Collard Ouest, Alma ;
- Bibliothèque de Chicoutimi, 155, rue Racine Est, Chicoutimi ;
- Bibliothèque Georges-Henri-Lévesque, 829, boul. Saint-Joseph, Roberval ;
- Bibliothèque publique de Saint-Honoré, 100, rue Paul-Aimé Hudon, Saint-Honoré-de-Chicoutimi ;
- Bibliothèque publique de Mashteuiatsh, 77, rue Uapakalu, Mashteuiatsh ;
- Centre administratif du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit, 32, rue de la Réserve, Essipit, Les Escoumins.

La documentation pourra également être consultée en tout temps dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca sous la rubrique « *Mandats en cours* ».

Pour recevoir l'information

Afin d'être informé des activités du BAPE dans le dossier particulier des neuf projets de réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il est possible de s'inscrire par courriel à l'adresse 10reserves-saguenay-lac-saint-jean@bape.gouv.qc.ca. Toutefois, si vous désirez recevoir l'information relative à chacun des projets d'aires protégées pour lesquels le BAPE mènera une consultation du public, vous pouvez vous inscrire à l'adresse aires-protégees@bape.gouv.qc.ca. Dans les deux cas, vous pouvez aussi vous inscrire en téléphonant au 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission ou avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, en téléphonant aux numéros ci-dessus mentionnés. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse 10reserves-saguenay-lac-saint-jean@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

SOURCE : Alexandre Corcoran-Tardif
Conseiller en communication
418 643-7447 poste 538
Sans frais : 1 800 463-4732

***Fiche technique jointe**



Consultation du public sur le projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour neuf territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean

La description des projets

Les projets présentés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean visent la création de neuf réserves de biodiversité, soit celle du lac au Foin, d'Akumunan, des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache, des drumlins du lac Clérac, des Îles de l'est du Pipmuacan, des Montagnes-Blanches, du lac Onistagane, du Plateau-de-la-Pierriche, du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes et d'une réserve aquatique, soit celle de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.

La **réserve de biodiversité du lac au Foin** est située à environ 100 km au nord des municipalités de Mistassini et de Dolbeau. De forme allongée et dans l'axe nord-sud, elle couvrirait une superficie de 172,4 km². Bien que la pointe nord appartienne à la région naturelle de la dépression du lac Manouane, la réserve proposée du lac au Foin protégerait principalement des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle des collines du lac Péribonka. Elle protégerait notamment une section de plus de 50 km d'une des grandes rivières qui alimentent le lac Saint-Jean à partir des régions naturelles des collines du lac Péribonka et de la dépression du lac Manouane.

La **réserve de biodiversité Akumunan** est située à un peu plus d'une cinquantaine de kilomètres au nord de Tadoussac. Elle couvrirait une superficie de 206,6 km² et améliorerait la représentativité du réseau d'aires protégées régional et provincial. Au coeur de la région naturelle des monts Valin, la réserve constituerait un échantillon de la portion méridionale de la province naturelle des Laurentides centrales.

La **réserve de biodiversité des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache** couvrirait une superficie de 123,4 km². La réserve proposée protégerait des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle du massif de la Windigo en complémentarité avec la réserve écologique J.-Clovis-Laflamme. La réserve protégerait la tête des bassins versants de la rivière aux Iroquois, qui coule vers le lac Saint-Jean, et de la rivière Croche dont les eaux alimentent le Saint-Maurice.

La **réserve de biodiversité des drumlins du lac Clérac** est située à quelque 200 km au nord des municipalités de Mistassini et de Dolbeau et à 125 km au nord-est de Chibougamau et couvrirait une superficie de 375,4 km². L'isolement et l'inaccessibilité du territoire de cette réserve ont fait en sorte que les écosystèmes que l'on trouve présenteraient un très faible niveau d'empreinte humaine. Pour des fins de conservation, il présenterait une occasion de préserver un échantillon représentatif de certains écosystèmes de la forêt boréale et il est fréquenté par le caribou forestier.

La **réserve de biodiversité des Îles de l'est du Pipmuacan** est située à environ 115 km au nord-ouest de Forestville et 135 km au nord-est de la ville de Saguenay et couvrirait une superficie de 88,4 km². La réserve proposée protégerait principalement des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle du plateau de la Manicouagan et, dans une moindre mesure, de la région naturelle des collines du lac Péribonka, laquelle est faiblement représentée dans le réseau d'aires protégées. La réserve proposée assurerait la protection d'un territoire où les perturbations d'origine humaine seraient minimales. Elle offrirait un refuge aux espèces associées aux forêts mûres et surannées dans un secteur où ces dernières ont été fortement raréfiées en raison de l'ampleur des perturbations humaines et naturelles des dernières années.

La **réserve de biodiversité des Montagnes-Blanches** est située à quelque 250 km au nord de ville de Saguenay et couvrirait une superficie de 959,2 km². La réserve proposée protégerait des écosystèmes caractéristiques des régions naturelles du massif du lac Manouanis et de la cuvette du réservoir Manicouagan dans le nord de la province naturelle des Laurentides centrales. Elle assurerait la protection des paysages spectaculaires de la portion méridionale du massif des montagnes Blanches. Seule aire protégée dans la région naturelle du massif du lac Manouanis, la réserve de biodiversité proposée présenterait des effets de bordures importants, en particulier dans sa moitié sud autour de laquelle sont prévues des opérations forestières à court et moyen terme.

La **réserve de biodiversité du lac Onistagane** est située à quelque 180 km au nord du lac Saint-Jean, 45 km au nord du barrage hydroélectrique de Chute-des-Passes (sur la rivière Péribonka). Elle couvrirait une superficie de 674,5 km² et protégerait des écosystèmes caractéristiques de deux régions naturelles, soit la dépression du lac Manouane au nord et les collines du lac Péribonka au sud. On y retrouve certains des peuplements forestiers typiques de la frange septentrionale de la forêt boréale, la pessière à mousse, dont le couvert forestier est dominé par l'épinette noire. Plus de 45 km de la Haute-Péribonka seraient également protégés au sein de la réserve qui est fréquentée par le pygargue à tête blanche et le caribou forestier, deux espèces désignées vulnérables au Québec.

La **réserve de biodiversité du Plateau-de-la-Pierriche** est située à une soixantaine de kilomètres au sud-ouest de Roberval ou 200 km au nord de Trois-Rivières et couvrirait une superficie de 341,2 km². La réserve proposée protégerait des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle du massif de la Windigo en complémentarité avec la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache. La réserve protégerait la tête des bassins versants de la rivière Pierriche du Milieu, de la branche nord-est de la Pierriche et de la branche principale de cette même rivière ainsi qu'une section des bassins versants des rivières Pierriche Nord-Ouest et Trenche.

La **réserve de biodiversité du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes** se situe à environ 45 km au nord de l'arrondissement de Chicoutimi de la ville de Saguenay, 15 km au nord de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Elle couvrirait une superficie de 102,7 km² et protégerait des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle des monts Valin où on retrouve des peuplements forestiers typiques de la frange méridionale de la forêt boréale. La réserve contient notamment d'importantes superficies de vieilles forêts, ce qui lui confère une très grande valeur écologique à l'échelle du paysage puisqu'une forte proportion des forêts environnantes a été rajeunie par les perturbations humaines et naturelles. La réserve proposée assurerait la protection d'un territoire où les perturbations d'origine anthropique ont été importantes.

La **réserve aquatique de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite** est située à une quinzaine de kilomètres au nord-est de la ville de Saguenay et couvrirait une superficie de 299,5 km². Si on ne considère que la branche principale de la rivière Sainte-Marguerite et le Bras des Murailles, et en tenant compte du parc national des Monts-Valin, la réserve aquatique protégerait quelque 30 % du bassin versant de ce cours d'eau, une proportion qui monte à 34 % avec la contribution des autres aires protégées (parcs nationaux et réserves écologiques). L'intégrité écologique des écosystèmes forestiers que l'on trouve dans la réserve aquatique est remarquable pour un territoire localisé aussi près du milieu habité.

En vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, les principales activités interdites sur ces territoires sont les exploitations forestière, minière et hydraulique. Les activités telles que la chasse, la pêche et les activités traditionnelles autochtones sont maintenues. Par ailleurs, les droits de villégiature en vigueur sont maintenus.

SOURCE : Alexandre Corcoran-Tardif
Conseiller en communication
418 643-7447 poste 538
Sans frais : 1 800 463-4732

Avec la collaboration de Jean-François Bergeron, analyste